



2024 - 2025

LICENCE DOUBLE DIPLÔME

DÉPARTEMENT DE MATHÉMATIQUES D'ORSAY

université
PARIS-SACLAY

FACULTÉ
DES SCIENCES
D'ORSAY

Département de Mathématiques d'Orsay
Campus d'Orsay, Bât 307 - 91405 Orsay

<https://www.math.u-psud.fr/>

Mot d'accueil des Responsables Maths des LDD

Cher.e.s étudiant.e.s,

Nous vous souhaitons la bienvenue à l'Université de Paris Saclay et plus particulièrement au Département de Mathématiques.

L'ensemble des intervenants (Enseignants-chercheurs, personnels administratifs...) est là pour vous accompagner dans vos projets de formation tout au long de cette année 2024/2025.

Notre projet : être présents et vous aider à étudier, à découvrir, à vous projeter pour la suite. A vous de saisir ces chances en participant, en partageant, y compris dans la vie de la communauté, associative, culturelle et sportive. Vous bénéficiez d'un environnement naturel magnifique pour étudier sur le campus, n'hésitez pas à en profiter !

Ce présent livret vous fournit des informations essentielles et pratiques dont vous aurez besoin tout au long de l'année. Merci de le consulter régulièrement.

A vous toutes et tous, nous vous souhaitons une très belle année universitaire au Département de Mathématiques avec tout le succès possible.

Elisabeth GASSIAT, Nicolas BURQ, Arnaud DURAND et Jean Christophe LEGER

P3	Qui sommes-nous ?
P4	Le calendrier universitaire
P5	Les démarches dès la rentrée
P6	Les stages
P7/9	Les règles pour les examens, les partiels et les contrôles continus
P10	Mes interlocuteurs
P11	Quel accompagnement en cas de difficultés ?
P12	Informations complémentaires
P13/14	Les règles de vie commune

Qui sommes-nous ?

L'Université Paris-Saclay est reconnue internationalement grâce à la réputation de sa recherche et à l'engagement de son corps enseignant.

Elle offre des formations thématiques de pointe en **sciences et ingénieries, sciences de la vie et santé, sciences sociales et humanités.**

L'Université Paris-Saclay en quelques chiffres



Pour la première fois en 2020, les établissements expérimentaux apparaissent dans le classement thématique de Shanghai et le Département de Mathématiques d'UPSay est classé Premier mondial (ainsi qu'en 2021), le Département de Physique 1^{er} Européen (gème mondial), et globalement l'Université Paris-Saclay 1^{ère} Française.

Présidente de l'Université Paris Saclay : **Camille Galap**

Doyen de la Faculté des Sciences : **Denis Merlet**

Pour plus de renseignements : <https://www.universite-paris-saclay.fr/le-guide-interactif-etudiant-et-etudiante>

Département de Mathématiques d'Orsay

Quelques chiffres :

- ± 600 à 700 étudiants (L3 + masters + doctorants)
- ± 35 à 40 de personnels adm et gestionnaire
- ± 150 enseignants chercheurs permanents

Président du Dépt Math : **F.Rousset**
Président du Dépt Enseignement : **HH. Rugh**

Responsables des LDD3ème année de licence
Ecomath : **A. Durand** et **M. Garrouste**
Infomath : **E. Gassiat** et **C. Paulin**
Mathphys : **N. Burq** et **P. Hello**
Mathscvie : **JC. Leger** et **G. Lelandais**

Description simplifiée du bâtiment 307 où la majorité des UEs de mathématiques auront lieu:

Au RDC vous accédez à l'amphi Yoccoz, aux salles informatiques et à quelques salles de TD dont les numéros commencent par « 0 ». Les autres salles de TD se trouvent au 1^{er} étage couloir de gauche (N° commençant par « 1 »).

Un plan d'étage avec indication des salles et bureaux est affiché à chaque niveau.

Le calendrier universitaire

Congés universitaires et semaine de suspension de cours

Suspension des cours automne : du Vendredi 25 octobre (après les cours) au lundi 4 novembre (au matin)

Congés fin d'année : vendredi 20 décembre (après les cours) au lundi 6 janvier (au matin)

Congés d'hiver : vendredi 21 février (après les cours) au lundi 3 mars (au matin)

Congés de printemps : vendredi 18 avril (après les cours) au lundi 26 avril (au matin)

Pont de l'Ascension : mercredi 28 mai (après les cours) au lundi 2 juin (au matin)

Les jours fériés sont indiqués sur les emplois du temps

Quelques repères dans le calendrier des LDD

En septembre : Début du 1^{er} semestre : semaine du 2 Septembre 2024

- Journée d'accueil des étudiants (30/08/24) et début des cours le lundi 2
- Inscription pédagogique avec choix des options

En octobre et novembre :

- Validation des contrats pédagogiques avant la mi-octobre
- Semaine des partiels du semestre 5 fin octobre

En décembre :

- Choix des options pour le semestre 6
- Examens sur la semaine précédant les congés

En janvier : Début du 2^{ème} semestre : semaine du 6 janvier 2025

- Jury provisoire du semestre 5 vers la fin janvier
- Validation des contrats pédagogiques pour ceux qui ont des options

En février :

- Semaine des partiels du semestre 6
- Début des candidatures pour les masters

En mars et avril :

- Journée de présentation des masters sur Paris Saclay en mars
- Montages des conventions de stage
- Examens du semestre 6 fin avril

En mai :

- Examens du semestre 6 début mai (en complément du mois d'avril)
- Finalisation des conventions de stage en fonction des débuts de stage
- Jury annuel de licence et DU de session 1 fin mai ou début juin

En juin et juillet:

- Examens de session 2 (dit de rattrapage) courant juin
- Jury annuel de licence et DU de session 2 début juillet

Les démarches dès la rentrée

1/ Activation du compte ENT

Après votre inscription administrative à l'université, il est obligatoire d'activer vos comptes numériques Paris-Saclay et e.Campus. Vous en aurez besoin dès la rentrée.

1** Activez votre compte Paris-Saclay

1. Connectez-vous sur <https://adonis.universite-paris-saclay.fr/activation/>
2. Choisissez votre cas (étudiant/doctorant/personnel)
3. Renseignez votre numéro étudiant * puis votre date de naissance
4. Validez la charte informatique de l'université (cochez la case « J'ai pris connaissance de la charte informatique » puis cliquez sur le bouton « Valider »)
5. Spécifiez un mot de passe
6. Activez votre compte en cliquant sur le bouton « Activer votre compte »
7. Un tableau récapitulatif contenant l'ensemble des informations s'affiche : Faites une copie d'écran et **sauvegardez ces informations. Vous en aurez besoin dès le premier jour de la rentrée.** L'activation de l'ensemble des services numériques peut s'étaler sur 24 heures.

2** Utilisation de votre compte Paris-Saclay

Vous utiliserez vos identifiants et votre mot de passe pour tous les services en ligne de l'université. Ces informations sont fournies sur le tableau récapitulatif et dans le mail de confirmation reçu après l'activation de votre compte.

Adresse électronique : identifiant@universite-paris-saclay.fr

Identifiant : prenom.nom éventuellement avec un numéro

Mot de passe : celui renseigné lors de l'activation de votre compte

Identifiant court : 8 lettres ou chiffres composé de la première lettre de votre prénom et les 7 premières lettres de votre nom, éventuellement complété par un nombre.

Vous pourrez utiliser indifféremment votre identifiant ou identifiant court comme login.

3** Activez votre compte E.campus

1. Connectez-vous sur : <https://ecampus.paris-saclay.fr>
2. Cliquez sur le bouton « Identifiez-vous auprès cet établissement » à droite de « Paris-Sud University »
3. Identifiez-vous avec vos identifiants Paris-Saclay (identifiant/mot de passe), cliquez sur « connecter »
4. Faire défiler la nouvelle page jusqu'à « Activation des services ».et cochez la case « eCampus ».
Attention : la case est blanche et peu visible. Elle devient bleue une fois cochée.
5. Cliquez sur le bouton « Validez vos choix ».

2/ Inscription pédagogique

- Lors de la réunion de rentrée, il vous sera demandé de remplir un certain nombre de documents dont une fiche pédagogique et une attestation sur l'honneur.
- Dans les 15 jours suivants, après avoir fait le choix des options, vous devrez signer le contrat pédagogique vous engageant pour les examens. Vous en signerez un 2^{ème} en janvier si vous avez un choix d'options au semestre 6.

Les stages

Le stage est une période temporaire de mise en situation professionnelle qui s'inscrit, avec attribution ou non de crédits européens (ECTS).

Les étudiants inscrits en LDD Infomath et Mathphys doivent, dans le cadre de leur cursus, réaliser un stage au cours de leur année d'études. Les étudiants dans les autres LDD peuvent aussi réaliser un stage qui ne délivrera pas d'ECTS.

Dans les 2 cas, ce stage se déroulera en dehors des heures d'enseignement et devra correspondre au contenu pédagogique du diplôme,

Objectifs d'un stage :

C'est l'occasion de découvrir le travail en entreprise ou dans un laboratoire de recherche mais aussi de mettre en pratique les connaissances acquises lors de sa formation et la possibilité d'acquérir des compétences professionnelles nouvelles.

La finalité du stage s'inscrit toujours dans un projet pédagogique et n'a de sens que par rapport à ce projet.

Modalités:

**** Dans le cadre d'un stage conventionné par l'Université, il est obligatoire d'établir une convention de stage entre l'établissement d'accueil, le tuteur du stage, l'Université, le responsable pédagogique de la LDD et vous (soit 5 signataires).**

**** Avant de mettre en place la convention de stage, il est impératif d'obtenir l'autorisation des responsables pédagogiques de la LDD qui s'assureront de la plus-value de ce stage au regard de la formation.**

**** Les critères d'évaluation étant différents pour chaque LDD, vous devez vous référer aux MC2C afin d'en connaître les modalités.**

**** Ce stage devra être terminé avant la fin-août pour être conventionné.**

ATTENTION : Pour information, il faut compter un mois de délais (hors congés universitaires) entre le dépôt du dossier complet (permettant l'édition des conventions) et la signature finale par la Présidence de l'Université.

Pour plus de renseignements vous pouvez consulter sur le site de l'Université Paris-Saclay la page dédiée aux stages : <https://www.universite-paris-saclay.fr/formation/orientation-et-insertion-professionnelle/stages>

RAPPEL

Les conventions de stage doivent être signées par toutes les parties AVANT le démarrage du stage.

Les règles pour les examens-partiels-contrôles continus

L'année est divisée en deux semestres : septembre à décembre et janvier à mai. Les examens terminaux (des UE) ont lieu en fin de chaque semestre

Il existe 2 sessions d'examen. En cas de moyenne générale inférieure à 10/20 à la session 1, vous serez automatiquement inscrit en session 2 (dite de rattrapage, en juin).

L'évaluation est organisée sous une forme mixte de contrôles continus obligatoires (dont un partiel à mi-semestre dans certaines UE) et d'un examen terminal écrit.

Les UEs sont réparties en « Blocs de compétences » Chaque formation de Licence Double Diplôme comporte 4 blocs : 3 blocs pour la licence et un bloc complémentaire qui constitue le bloc du second diplôme (Diplôme de l'Université Paris-Saclay, DU).

Les 2 premiers blocs de la licence sont des blocs disciplinaires (enseignements fondamentaux de chaque discipline), le troisième bloc comprend des enseignements « transverses ».

Les MC2C

Chaque UE a ses propres modalités de contrôle de connaissance (MC2C) que vous trouvez dans les documents de la plateforme dédiée (e.campus).

Attention, les MC2C, dans la majorité des cas, changent entre la session 1 et la session 2.

Validation et compensation

La validation :

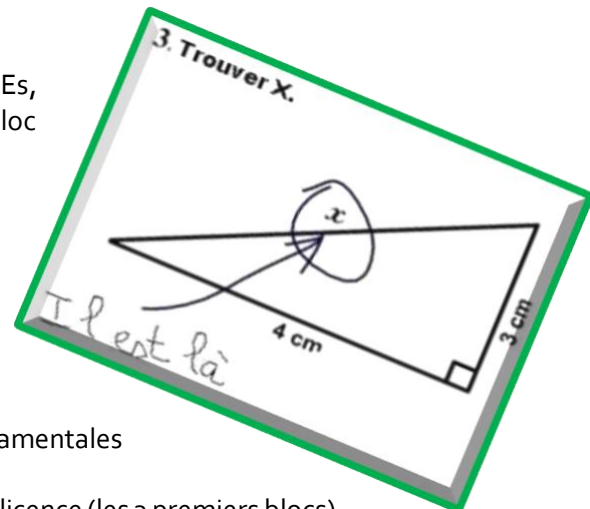
- Il n'existe pas de note éliminatoire dans le cadre de la licence.
- Une UE est validée dès lors que la note finale est supérieure ou égale à 10/20.
- Une UE validée en session 1 ne peut pas être repassée en session 2.
- Un bloc est validé dès lors que la moyenne générale des notes des UE est supérieure ou égale à 10/20.
- La validation d'un bloc vous permet de capitaliser les ECTS du bloc



La compensation :

Compensation des UE au sein d'un bloc : pour valider un bloc d'UEs, il suffit d'avoir une moyenne pondérée par les ECTS des UEs du bloc supérieure ou égale à 10.

Les blocs disciplinaires peuvent compenser le bloc transverse, si celui-ci a une moyenne supérieure ou égale à 7/20. Mais les blocs disciplinaires ne se compensent pas entre eux.



En résumé, pour valider la licence, il faut :

- Avoir au moins 10 de moyenne à chaque bloc d'UEs fondamentales
- Avoir au moins 7 de moyenne au bloc d'UEs transverses
- Avoir au moins 10 de moyenne à l'ensemble des UEs de la licence (les 3 premiers blocs).

Et pour valider l'ensemble Licence Double diplôme, il faut :

- Valider la partie licence selon les règles ci-dessus
- Valider indépendamment le bloc DU, c'est à dire avoir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à ce bloc.

Refus de compensation :

il est possible de refuser la compensation d'une ou plusieurs UE non validées au sein d'un bloc.

Toutes les règles concernant le refus de compensation vous sont rappelées après le jury de session. Vous avez dans les documents e.campus une fiche vous résumant ces règles.



Les jurys d'examen

Un jury est nommé pour chaque parcours et il se réunit à l'issue du second semestre.

Il se prononce, au vu des résultats et de l'assiduité durant l'année, sur la validation ou non des blocs de compétence, de l'année L3 et du DU.

Ces jurys se réunissent de la même façon pour les 2 sessions annuelles d'examen-

Communication des notes

Tout relevé de notes, préalable au jury, ne revêt qu'un caractère provisoire et est susceptible d'être modifié par le jury.

La consultation des copies de partiel ou d'examen est possible lors de séances spécifiques dont la date est communiquée par les enseignants ou le secrétariat. Les copies de contrôles sont restituées après notation.

Après proclamation des résultats, les notes sont communiquées aux étudiant.e.s par le biais du secrétariat. Les notes des contrôles et partiels sont affichées ou restituées par les enseignants lors de séances de cours, TD ou TP.

Les notes d'examen sont affichées sur e.campus, de façon anonymée, après la tenue du jury.

Les relevés de notes sont édités et distribués par le secrétariat dans les jours qui suivent l'affichage des résultats.

Attention : ce sont des documents administratifs et personnels. Aucun duplicata n'est fourni. Un.e étudiant.e, ne pouvant se déplacer pour le retirer, doit faire une demande écrite et fournir une enveloppe timbrée à son adresse pour envoi postal. En aucun cas, un relevé de notes n'est remis à une tierce personne, sauf accord exceptionnel et à certaines conditions.

Remise des attestations de diplôme et des diplômes

En même temps que les relevés de notes annuels en fin d'année universitaire, nous vous remettons une attestation de réussite à la licence (pour les étudiant.e.s ayant validés la licence).

Cette attestation vous permet de justifier de votre réussite aux examens de licence et de finaliser votre inscription en année de master ou tout autre parcours choisi.

Les diplômes de licence et double-licence sont remis lors d'une cérémonie dans le cours du premier semestre de l'année universitaire suivante (en novembre ou décembre généralement).

Comme pour le relevé de notes, l'attestation de réussite à la licence est un document administratif et personnel. Aucun duplicata n'est fourni. Un.e étudiant.e, ne pouvant se déplacer pour la retirer, doit faire une demande écrite et fournir une enveloppe timbrée à son adresse pour envoi postal. En aucun cas, elle n'est remise à une tierce personne, sauf accord exceptionnel et à certaines conditions.

En cas d'absence à la cérémonie de remise des diplômes, ces derniers sont restitués au service de la scolarité du Bâtiment 336 et sont à retirer auprès de celui-ci uniquement. Seule exception, pour la double licence Ecomath : le diplôme du parcours gestion/éco est détenu par le service de la scolarité de la faculté J. Monnet.

Nous vous conseillons vivement de scanner tous vos documents



Mes interlocuteurs

1/ Vos responsables de LDD et les enseignants

Ils sont vos principaux interlocuteurs si vous rencontrez des difficultés dans votre parcours (à voir avec les responsables), si vous avez des problèmes concernant les cours (à voir avec les enseignants), si vous avez des questions pour la suite de vos études... Le mieux est de demander un rdv.

2/ Service de la scolarité bât 336

C'est auprès de ce service que vous pourrez faire les démarches ou demandes suivantes :

- L'inscription administrative et informer de tout changement (adresse, téléphone...)
- Duplicatas d'attestation de scolarité ou de carte d'étudiant.
- Retirer votre diplôme l'année suivante.
- Faire une demande de transfert vers une autre université.
- Bât 336 Tél. : 01 69 15 55 13 scolarite.sciences@universite-paris-saclay.fr

3/ Les secrétariats pédagogiques

En LDD, vous dépendez de 2 secrétariats : un de référence où vous ferez la quasi-totalité des démarches en relation avec la pédagogie et un secrétariat d'appui (se référer au document de présentation des secrétariats remis à la rentrée).

Le ou la secrétaire « référent » est à votre disposition pour vous aider dans les démarches et faire le suivi de votre dossier pédagogique (contrat pédagogique, convention de stage, attestation pour absence...) mais aussi si vous avez besoin de parler des difficultés que vous pourriez rencontrer.

	Responsables	Secrétariat référent	Secrétariat d'appui
LDD Ecomath	Eco: Manon GARROUSTE Math: Arnaud DURAND	Murielle REIDE	Pascale ROUX
LDD Infomath	Info: Christine PAULIN Math: Elisabeth GASSIAT	Pascale ROUX	Sandrine DELAHAYE
LDD Mathphys	Math: Nicolas BURQ Physique: Patrice HELLO	Pascale ROUX	Claude RABOT
LDD MathSVie	Math: J. Christophe LEGER S. Vie : Gaëlle LELANDAIS	Pascale ROUX	Patricia DELATTRE

Quel accompagnement en cas de difficulté ?

L'Université met à votre disposition plusieurs types d'aides selon les problèmes rencontrés. Vous pouvez prétendre au dispositif "**toutes mes aides**" proposé par l'Université.

Les informations utiles se trouvent :

<https://www.universite-paris-saclay.fr/admission/bourses-et-aides-financieres/bourses-et-aides-etudiantes>.

N'hésitez pas à vous y connecter et à préparer vos demandes.

1/ Le Service de Santé Universitaire (SSU)

Il accueille **gratuitement** les étudiants de l'Université Paris-Saclay. L'équipe du SSU se tient à votre disposition pour vous aider à mener à bien vos études dans les meilleures conditions physiques, psychiques et sociales. sante-etudiants@universite-paris-saclay.fr

L'équipe est composée de : médecins, infirmières, psychologues, d'une diététicienne, d'un tabacologue, d'une chargée de prévention et d'une assistante de direction.

Cet accueil est prévu pendant toute la durée de l'année.

Pour en savoir plus: <https://www.universite-paris-saclay.fr/vie-de-campus/medecine-preventive>

2/ Une ligne d'écoute gratuite et anonyme

Nightline est une ligne de soutien et d'information gérée par des étudiants formés à l'écoute active, pour les étudiant.e.s. **Nightline Saclay : 01 85 40 20 10 / 7j/7 / de 21h à 2h30 du matin.**

3/ Des psychologues à votre écoute et service

<https://www.universite-paris-saclay.fr/consultation-avec-une-psychologue>

Pour l'UFR Sciences : consultations du lundi au vendredi (excepté jeudi après-midi) par le Dr Mathias RIO, bât 336 au rdc.

4/ Aménagement du cursus universitaire

Pour les étudiants en situation de handicap permanent mais aussi occasionnel (ex : vous avez un bras cassé), l'Université met à votre disposition des moyens pour continuer à suivre votre cursus si possible dans les meilleures conditions. Il faut vous adresser : handicap.etudiant@universite-paris-saclay.fr –

Tel : 01 69 15 61 59

5/ Harcèlements : que faire ?

Une cellule de veille et d'écoute constituée de médecins, infirmières, assistantes sociales, mais aussi d'une chargée de mission "égalité des sexes" est en place pour recevoir, accompagner, entendre et orienter les personnes qui en seraient victimes ou témoins afin de faire cesser tout type de harcèlements (sexuel, moral, cyberharcèlement, violences sexistes, agressions, viol, exhibition sexuelle...).

Cellule de veille et d'écoute à l'Université Paris-Saclay : harcelements@universite-paris-saclay.fr

Informations complémentaires

La CVEC c'est la contribution à la vie étudiante et de campus. Chaque étudiant en formation initiale doit s'acquitter de cette contribution avant de s'inscrire à l'université. Les sommes collectées bénéficient aux étudiants pour la santé, l'accompagnement social, la pratique sportive sur le campus, l'art et la culture et l'accueil des étudiants.

** SCUIO : orientation et insertion professionnelle

Bâtiment 333 - 1er étage - Secrétariat / Chargée d'accueil : 01 69 15 54 47
Le lundi de 10h à 16h30 et les mardi, mercredi, jeudi de 12h30 à 16h30.

<https://www.universite-paris-saclay.fr/formation/orientation-et-insertion-professionnelle/orientation>

** Service social du CROUS

Toutes les demandes sont exclusivement instruites par une assistante sociale du CROUS.

Bât 332 – 2^{ème} étage <https://www.crous-versailles.fr/> Rdv : <https://mesrdv.etudiant.gouv.fr>

** Restauration sur le campus

- Resto U d'Orsay "Les Cèdres" - bât. 406,
- Cafétéria Le Tropical,
- Resto U "Les Marais de Bures" -bât. 230.
- "Café des Sports" bât 230
- Brasserie "L'Amphi" - bât. 333.
- Un food truck, situé devant le bât336



** Les Bibliothèques universitaires - BU

Bibliothèque d'Orsay : Bâtiment 407

- Niveau -1 (rez-de-jardin) : Salle de lecture, collections scientifiques, postes informatiques en libre accès
- Niveau 0 (rez-de-chaussée) : Salle de lecture et collections scientifiques - Hall : accueil, espace d'exposition, collections vulgarisation, loisirs et presse
- Niveau 1 (1er étage) : Salle de lecture, collections STAPS, Droit-Economie-Gestion, Histoire des Sciences, postes informatiques en libre accès

Bibliothèque J. Hadamard du département de Mathématiques

Cette bibliothèque n'est ouverte qu'aux étudiant.e.s en mathématiques à partir de la L3.

Bât 307 – 1^{er} étage (à côté de l'amphi Yoccoz)

Du lundi au vendredi : 9h - 19h et le samedi : 9h - 17h

** Le Bureau Des Étudiants (BDE)

Bât 307 – 1^{er} étage – à côté des secrétariats Mail : mathilde.bde@gmail.com

** Les associations sur le campus

Découvrez l'ensemble des associations à disposition des étudiants sur le site de Paris Saclay à l'adresse suivante : <https://www.universite-paris-saclay.fr/vie-de-campus/vie-etudiante-et-associations>

Les règles de vie commune

**** Laïcité et neutralité**

L'article L 141.6 du code de l'Éducation dispose que « le service public de l'enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse et idéologique : il tend à l'objectivité du savoir ; il respecte la diversité des opinions. Il doit garantir à l'enseignement et à la recherche leurs possibilités de libre développement scientifique, créatif et critique ».

Les étudiants disposent de la liberté d'information et d'expression dans des conditions qui ne portent pas atteinte au bon fonctionnement de l'établissement et qui ne troublent pas l'ordre public.

**** Sécurité**

L'accès au département de Mathématiques et aux locaux (y compris les salles informatiques) est réservé aux seules personnes habilitées : **tout.e étudiant.e. doit être en possession de sa carte d'étudiant.**

Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées ou des produits illicites ou dangereux.

Les sacs ou effets personnels ne doivent pas être laissés sans surveillance dans les salles ou circulations. En cas de disparition, le département de Mathématiques ne pourra pas en être tenu responsable.

Les étudiant.e.s doivent se conformer aux consignes de sécurité. En cas de déclenchement d'une alarme, chacun doit respecter les consignes affichées dans les locaux, évacuer rapidement et dans le calme la zone concernée et se rendre à l'extérieur du bâtiment.

**** Respect du cadre de vie**

Le respect du travail des personnels, des étudiant.e.s et de tout usager passe par le respect de la propreté des locaux et des abords extérieurs.

Il est interdit de boire ou manger dans les salles d'études. Un lieu de détente (où vous avez à disposition des distributeurs de boissons et en-cas) se trouve dans le hall d'entrée. Pour les usagers de ce lieu de détente, il est demandé de ne pas faire trop de bruit afin de respecter l'entourage et les personnels à l'étage ou étudiant.e.s en salle de cours. Il est aussi demandé de respecter le mobilier mis à disposition.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux, dans les patios intérieurs et les coursives. Il est demandé aux usagers d'éteindre les éclairages avant de quitter une salle de cours.

**** Utilisation des téléphones portables et toutes autres ressources informatiques**

Pendant toutes les activités pédagogiques (cours, TD, TP..) l'utilisation de ressources informatiques personnelles et téléphones portables est soumise à l'accord préalable de l'enseignant responsable.

**** Organisation des enseignements**

Les emplois du temps des différents parcours sont portés à la connaissance des étudiant.e.s au moins une semaine à l'avance. Ils sont à disposition aussi sur la plateforme dédiée.

Le calendrier des partiels et examens est communiqué un mois avant le début des épreuves. Les salles où vous composez, vous sont signifiées ultérieurement. Ce calendrier est aussi sur la plateforme dédiée.

Après accord du ou de la responsable, **des parcours peuvent être aménagés** prenant en compte les besoins particuliers des étudiant.e.s engagé.e.s dans la vie active, des étudiant.e.s chargé.e.s de famille, des étudiant.e.s en situation de handicap (après accord du service médical et d'handicap d'Orsay).

**** Absence à un partiel ou examen**

Toute absence à un partiel ou examen doit être justifiée par un document original et daté. **Une absence, même dûment justifiée, entraîne une inscription en session 2.**

L'absence de résultat à une UE entraîne la non validation d'un semestre et/ou d'une année.

**** Déroulement des partiels et examens**

- L'étudiant.e doit être en possession de sa carte d'étudiant pour avoir le droit de composer en salle d'examen. Elle lui est réclamée au moment de la signature de la feuille d'émargement. A défaut, il ou elle doit justifier de son identité à l'aide d'un document original comprenant une photo.
- Il ou elle devra composer à la place qui lui est attribuée par le surveillant de l'épreuve. Les surveillants sont autorisés à procéder à tout changement de place s'ils l'estiment nécessaire.
- L'étudiant.e. doit attendre l'autorisation du surveillant pour pouvoir quitter momentanément ou définitivement la salle d'examen (même si l'étudiant.e. rend copie blanche).
- L'étudiant.e. doit rendre sa copie en fin de composition et émarger avant de quitter la salle d'examen.
- Les partiels se déroulent sur des copies non anonymées. Les examens sont sur copies numérotées et anonymées.

**** Documents et matériels autorisés**

La possibilité d'utiliser un document ou matériel, y compris électronique, est soumise à une autorisation expresse indiquée en en-tête du sujet et rappelée par le surveillant.

A défaut de ces indications, tous documents ou matériels sont réputés interdits lors de l'épreuve.

**** Fraudes aux examens**

Communication interdite avec une autre personne

Utilisation interdite du téléphone

**Utilisation interdite de portable, montre connectée
ou autre appareil ou documents non autorisés**

Plagiat interdit

Toute fraude est soumise aux dispositions des articles R712-9 à R712-45 du Code de l'Éducation et des articles 22 et 40 à 44 du décret n°92.657 du 13 juillet 1992 (version consolidée du 21 août 2013), relatifs à la procédure disciplinaire dans les établissements d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Pour plus de détails se référer aux modalités d'examen définies par l'Université dans la charte des examens mis sur la plateforme dédiée.